

---

# NORME INTERNATIONALE 3861

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Tuyaux en caoutchouc pour grenailage

*Rubber hose for grit blasting*

Première édition – 1977-05-15

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3861:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f986fe40-764b-4066-bb89-214490b52186/iso-3861-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f986fe40-764b-4066-bb89-214490b52186/iso-3861-1977>

---

CDU 678.06 : 621.924.9

Réf. n° : ISO 3861-1977 (F)

**Descripteurs** : produit en caoutchouc, tuyauterie, tube flexible, matériel à pression, nettoyage, spécification, dimension, tolérance de dimension, essai, propriété physique, tube en caoutchouc.

Prix basé sur 2 pages

**4.2 Essais réalisés sur des tuyaux découpés**

**4.2.1 Essai hydrostatique**

Lorsqu'il est essayé selon l'ISO 1402, le tuyau doit avoir une pression d'éclatement minimale de 2,5 MPa (25 bar).

**4.3 Essais réalisés sur des éprouvettes de tuyau découpé**

**4.3.1 Résistance à la traction et allongement à la rupture du tube et du revêtement en caoutchouc**

Le caoutchouc utilisé pour le revêtement et le tube doit, lorsque ceux-ci sont essayés selon l'ISO 37, avoir une résistance à la traction et un allongement à la rupture qui ne soient pas inférieurs aux valeurs données dans le tableau 2.

TABLEAU 2 – Résistance à la traction et allongement à la rupture

	Résistance à la traction MPa	Allongement à la rupture %
Tube	14,0	500
Revêtement	12,0	300

**4.3.2 Adhérence**

Lorsque les essais sont réalisés selon l'ISO/R 36, l'adhérence minimale entre le tube et le renfort en caoutchouc, entre les couches du renfort et entre le renfort et le revêtement, ne doit pas être inférieure à 2,0 kN/m.

**4.3.3 Vieillessement accéléré**

La résistance à la traction et l'allongement à la rupture du caoutchouc, ne doivent pas s'écarter de la valeur initiale de plus de la valeur donnée dans le tableau 3, après que le caoutchouc ait subi un vieillissement de 72 h à la température de 70 °C, selon l'ISO 188.

TABLEAU 3 – Spécification des vieillissements accélérés

Propriété	Variation maximale à partir de la valeur initiale %
Résistance à la traction	± 25
Allongement à la rupture	+ 10 - 30

**4.3.4 Résistance au frottement**

Des exigences relatives à la résistance au frottement seront spécifiées une fois qu'une méthode d'essai appropriée aura été mise au point.